

**TERMES DE REFERENCE POUR LES AUDITS FINANCIERS DU PROJET
« ARTICULER COMMUNAUTÉS AGRAIRES ET COMMUNES RURALES COMME
ACTRICES D'UNE GOUVERNANCE FONCIERE INNOVANTE POUR UNE
TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS LE MASSIF DU SIROUA (ACACTAE) »
COFINANCE PAR L'AFD**

Convention n° : CMA 1247 02L

1. Résumé de la mission

La mission consiste à contrôler l'emploi des fonds alloués au projet « **Articuler communautés agraires et communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agroécologique dans le massif du Siroua (ACACTAE)** » mis en œuvre par Migrations & Développement (M&D).

Ce projet, cofinancé par l'Agence Française de Développement (contrat de subvention CMA 1247 02 L), a démarré le **1er Avril 2017** et sera clôturé le **31 Mars 2021**.

Le budget du projet est de **781 989,00 euros**, l'Agence Française de Développement participe avec un montant maximal de 700 000,00 euros.

La mission de cet audit est prévue pour la durée du projet, à raison d'un audit financier pour chaque année du projet. Compte tenu du faible niveau d'activité sur l'année 1 du projet, le 1^{er} audit portera sur les 2 premières années du projet (avril 2017 / mars 2019). Le 2^{ème} audit portera sur l'année 3 du projet (avril 2019 / mars 2020). Le 4^{ème} audit portera sur la 4^{ème} année du projet (avril 2020 / mars 2021), ainsi que sur la totalité du projet (Audit final du projet).

Ces audits financiers sont prévus dans le document de projet initial et ont un objectif tant rétrospectif (vérification que les fonds de la subvention ont été utilisés conformément aux stipulations de la convention) que prospectif en termes de recommandations pour le futur.

2. A propos de Migrations & Développement

Migrations & Développement (M&D) est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 par des migrant-e-s pour mener des actions de développement dans les villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains, frappée par une sécheresse sévère depuis le milieu des années 70.

Depuis, M&D continue à favoriser les échanges entre les deux rives de la méditerranée en soutenant des programmes de développement durable et solidaire dans les régions Souss-Massa et Drâa Tafilalet situées au sud du Maroc.

Les orientations et engagements de M&D sont définies autour de 3 axes majeurs :

(1) Renforcer le lien social : éducation, santé, infrastructures villageoises;

(2) S'engager dans un nouveau modèle de développement qui réponde au défi climatique : soutien à une agriculture familiale, performante et durable, soutien à l'économie sociale et solidaire, renforcer les compétences des acteurs locaux ;

(3) Rapprocher pays d'accueil et pays d'origine : soutien à la solidarité internationale et échanges entre acteurs du pays d'origine et du pays d'accueil.

Au plan organisationnel, M&D a structuré ses activités en **4 Pôles principaux** : 1/ Agriculture Durable et Environnement (ADE), 2/ Economie Sociale et Solidaire - Développement Economique Local (ESS/DEL), 3/ Gouvernance et Animation Territoriale (GAT), 4/ Solidarité Internationale (SI).

Une équipe de **24 salarié(e)s** (6 en France et 18 au Maroc, dont le Directeur), **4 volontaires** et une quinzaine de bénévoles actifs, en France et au Maroc assurent l'action et le suivi de terrain.

Site internet : www.migdev.org

3. Présentation : Articuler communautés agraires et communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agroécologique dans le massif du Siroua (ACACTAE)

3.1. Résumé du projet

Le projet « **Articuler Communautés Agraires et Communes Rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agroécologique dans le massif de Siroua** » a démarré en avril 2017 pour une durée de 4 ans (avril 2017 – avril 2021). Il est mis en œuvre par un consortium de 3 associations œuvrant pour un développement agricole et rural durable : Migrations & Développement (M&D, porteur du projet), Terre & Humanisme Pratiques Ecologiques et Solidarité Internationale (T&HPESI) et Terre & Humanisme Maroc (T&HM).

Le projet intervient sur le territoire de 2 collectivités rurales mitoyennes, localisées dans le massif semi-aride de Siroua : la Commune Territoriale (CT) d'Assaïsse (Province de Taroudannt, Région Souss-Massa) et la CT de Siroua (Province de Ouarzazate, Région Drâa-Tafilalet).

Leurs populations partagent un territoire de montagne commun et par conséquent des ressources naturelles communes, sur lesquelles reposent la majorité des activités vivrières et économiques. Le projet revêt un caractère innovant afin d'apporter des solutions durables aux contraintes quotidiennes des 5 Communautés Agraires (CA) qui composent le territoire : manque de ressources monétaires, exode rural massif – notamment des jeunes – et fortes pressions sur les Ressources Naturelles (RN) – eau, pâturages, sols.

L'équilibre sur lequel se fondait la vie économique des 2 CT du massif du Siroua se modifie face à des changements globaux : croissance démographique et effets du changement climatique (sécheresse, érosion...).

Ce milieu fragile ne fait pas l'objet d'une gestion coordonnée entre CR et C.A (tribus, douars) dans un contexte où le système foncier est en mutation rapide (privatisation de fait), bien que soumis aux pratiques communautaires. L'abandon des pratiques traditionnelles, les ruptures d'alternance du pâturage entre alpages et bas plateaux, la gestion d'une eau devenue plus rare, poussent à une gouvernance foncière renouvelée, d'autant que l'administration ne prend pas en compte les savoirs et modes de gestion des ressources naturelles traditionnels, voire les dévalue.

L'innovation proposée par le projet se fonde ainsi sur :

- La revalorisation des savoir-faire et produits de l'agriculture et de l'élevage comme base de développement économique et d'ancrage des jeunes populations ;
- L'instauration d'un dialogue et de mécanismes décisionnels communs entre les communautés agraires et l'administration locale autour de la gestion durable des ressources naturelles ;

- La création de règles de gestion concertées pour une préservation et une meilleure utilisation des RN disponibles.

3.2. Localisation du projet

Le projet cible 2 Collectivités territoriales (CT) mitoyennes sur le massif semi-aride du Siroua dans l'Anti-Atlas Marocain: 1/ CR d'Assaïsse - Province de Taroudant - Région Souss-Massa (32 villages, 2 Communautés Agraires - CA) avec une superficie de 170 km² (1 355 ménages, 6 868 hab.) et 2/ la CR de Siroua - Province de Ouarzazate - Région Drâa-Tafilalet (24 villages, 3 CA) avec une superficie de 960 km² (1 807 ménages, 9 678 hab.)

3.3. Objectifs du projet

Objectif global : valoriser les potentiels du territoire en préservant l'agroécosystème par une intensification écologique de l'agriculture et de l'élevage.

Objectifs spécifiques :

- 1) Impliquer les populations dans les processus de changements fonciers et agropastoraux;
- 2) Adapter les systèmes de gouvernance aux enjeux fonciers et agropastoraux;
- 3) Valoriser le potentiel économique des territoires par les pratiques agroécologiques ;
- 4) Produire de la connaissance et diffuser les innovations du projet.

3.4. Résultats attendus et activités prévues pour chacun des objectifs spécifiques

OS 1	Impliquer les populations dans les processus de changements fonciers et agropastoraux
Résultat 1.1	<i>Le fonctionnement des CA autour de l'agroécosystème est revitalisé</i>
	<p><u>Activités prévues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de concertations et mobilisation avec les principales composantes de la CA au sens large : jmâa, associations villageoises, coopératives, migrants, femmes, jeunes selon une approche différenciée • Ateliers pour la formalisation et l'identification, définition des rôles et fonctions de la CA (gestion de l'eau, gestion des parcours...), • Exercices collectifs de lecture socio-foncière des espaces par la méthode des cartes mentales, • Appui dans la mise en application des règles d'usage sur leur territoire.
Résultat 1.2	<i>Les femmes et les jeunes sont impliqués dans les enjeux fonciers et agropastoraux de leur territoire</i>
	<p><u>Activités prévues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de sensibilisations en direction des femmes et des jeunes / 1. enjeux environnementaux / 2. explication du rôle et fonctions des CA / 3. réflexion sur leur place dans les processus de changements fonciers et agropastoraux, • Rencontres jeunes / CA (dialogue intergénérationnel), • Formation des femmes leaders, • Création et ou renforcement des groupements de femmes pour la protection de l'environnement, • Animation/formation pour la mise en place d'un Conseil des Jeunes à Assaïsse et renforcement de celui de Siroua.

OS 2	Adapter les systèmes de gouvernance aux enjeux fonciers et agropastoraux
Résultat 2.1	<i>Les capacités des CR dans la prise en compte des changements climatiques et de la préservation de l'agroécosystème sont renforcées</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Activités prévues • Deux séminaires de lancement de proximité, • Sensibilisation des élus et fonctionnaires à l'impact du changement climatique sur leur territoire, • Formation de l'équipe communale au montage de projet / recherche de partenariat, • Appui continu au CR: montage de projets concrets issu du plan d'actions participatifs (PAP), articulation PAC/PAP.
Résultat 2.2	<i>Les relations entre les CA et les CR autour de l'agroécosystème sont renforcées et instituées</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'analyse des options d'adaptation aux CC, • Elaboration d'un plan d'actions participatif de gestion des ressources naturelles articulée avec le PAC, • Espaces de concertation locales CR / CA relatifs à la gestion des ressources naturelles, • Appui à la création et/ou au fonctionnement de l'Instance de l'Equité , de l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG).
Résultat 2.3	<i>Les administrations sont impliquées dans la valorisation de l'agroécosystème</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des administrations (Province, ORMVA) aux enjeux agro-écologiques et climatiques dans les zones de montagne, • Table ronde de réflexion autour des questions des terres collectives, • Appui à l'articulation entre programmes de développement des administrations et projets agro-écologiques initiés.

OS 3	Valoriser le potentiel économique des territoires par les pratiques agroécologiques
Résultat 3.1	<i>Une filière durable de la race ovine 'Siroua' a été initiée</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la filière de la race Siroua, • Appui à la structuration et formation des éleveurs sur les pratiques d'élevage, de pâturage et de tonte, • Formation des femmes à l'amélioration des techniques de traitement de la laine, • Amorçe d'un processus de création type Maison Familiale Rurale.
Résultat 3.2	<i>Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans le système agropastoral</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de terrain des agriculteurs à l'agroécologie, • Formation-action des « Femmes semencières », • Identification et formation complémentaire de 12 jeunes futurs animateurs agro-écologiques sur le terrain, • Visite d'échanges pour les agriculteurs et agricultrices vers des sites agroécologiques existants, • Mise en place et aménagement d'au moins 2 sites pilotes en agroécologie (1 par CR),

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des parcours de pâturage, • Réalisation de travaux d'aménagements en cohérence avec un design établi, • Accompagnement et suivi des agriculteurs et des femmes pour la mise en pratique sur leurs parcelles, • Renforcement des capacités de l'équipe projet de M&D par Agrisud autour de l'agroécologie.
Résultat 3.3	<i>Des actions favorisant la commercialisation des produits du territoire sont mises en place</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des femmes sur la confection de produits artisanaux diversifiés réalisées avec la laine "Siroua", • Initiation d'un processus de labellisation du tapis Ouzguiti, • Appui à la structuration / commercialisation / communication et formations des acteurs locaux, • Appui aux CR pour la valorisation du potentiel touristique comme levier économique.
OS 4	Produire de la connaissance et diffuser les innovations du projet
Résultat 4.1	<i>Des études et documents sur la connaissance du milieu sont élaborés</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude détaillée de la vulnérabilité de la zone au changement climatique (sur les conditions initiales), • Réalisation d'une étude consolidée sur les pratiques ancestrales et actuelles agro-pastorales, • Evaluation finale sur les impacts du projet au changement climatique.
Résultat 4.2	<i>un processus d'évaluation participatif est mis en place</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de terrain des agriculteurs à l'agroécologie, • Ateliers, recueil et analyse des témoignages (« Most Significant Change »), • Evaluation interne à mi-parcours, • Evaluation finale ex-post.
Résultat 4.3	<i>Les acquis de l'innovation sont capitalisés et diffusés</i>
	<u>Activités prévues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Communication, par les communes, des acquis de l'innovation sur internet (notamment via la plateforme digitale de la CDS) • Production de matériaux de diffusion (guides, vidéos etc.) • Diffusions auprès des acteurs du massif du Siroua, • Partage des acquis de l'innovation auprès des élus de montagne (Moyen Atlas, Rif, Haut Atlas) par l'EPDT, • Séminaires de clôture dans chaque commune, • Séminaire de clôture à dimension nationale.

3.5. Principaux partenaires du projet

Structures sociales et économiques : les communautés agraires, les associations villageoises et les coopératives de la zone du projet

Collectivités territoriales : les CT d'Assaïsse et Siroua, les provinces de Taroudant et Ouarzazate, ainsi que les conseils régionaux de Souss-Massa et Daraâ-Tafelalte.

Autorités nationales marocaines et leurs services déconcentrés : Direction des Affaires Sociales, l'INDH, Direction des Affaires Rurales, Office Régionale de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), Division

Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne du Ministère de l'Agriculture (DDERZM), Agence Bassin Hydraulique, ANDZOA, Eaux & Forêts, Conseil Provincial du Tourisme et Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.

Les organisations professionnelles : Association Nationale Ovine et Caprine, Maroc Inédit, Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes. Les institutions de recherche : INRA

Partenaires financiers : Agence Française de développement (AFD), Fondations, Ministères marocains.

3.6. Groupes cibles / bénéficiaires prévus

Groupes cibles prioritaires : Total = 2000 personnes minimum

Bénéficiaires directs : <i>Groupes cibles directement concernés par au moins une action du projet</i>	<i>Structures cibles</i>
20 Ateliers de concertations et mobilisation avec les principales composantes de la CA au sens large : jmâa, associations villageoises, coopératives, migrants, femmes, jeunes selon une approche différenciée	Communautés Agraires
10 Ateliers pour la formalisation et l'identification, définition des rôles et fonctions de la CA (gestion de l'eau, gestion des parcours...)	
Exercices collectifs de lecture socio-foncière des espaces par la méthode des cartes mentales : 12 cartes	
10 ateliers d'appui dans la mise en application des règles d'usage sur leur territoire	
6 Ateliers de sensibilisations en direction des femmes et des jeunes / 1. enjeux environnementaux / 2. explication du rôle et fonctions des CA / 3. réflexion sur leur place dans les processus de changements fonciers et agro-pastoraux	Communautés Agraires
2 Rencontres jeunes / CA (dialogue intergénérationnel)	Communautés Agraires
5 sessions de formation des femmes leaders	Femmes
Création et ou renforcement des groupements de femmes pour la protection de l'environnement : au moins 1	Femmes
Animation/formation pour la mise en place d'un Conseil des Jeunes à Assaïsse et renforcement de celui de Siroua : au moins 1	Jeunes
2 séminaires de lancement de proximité	Collectivités Territoriales
Sensibilisation des élus et fonctionnaires à l'impact du changement climatique sur leur territoire	
6 séance de formation de l'équipe communale au montage de projet / recherche de partenariat	
Appui continu au CT: montage de projets concrets issu du plan d'actions participatifs (PAP), articulation PAC/PAP : au moins 2 projets	
4 séances d'élaboration d'un plan d'actions participatif de gestion des ressources naturelles articulée avec le PAC	
2 espaces de concertation locales CT / CA relatifs à la gestion des ressources naturelles ;	CT & CA
2 Appui à la création et/ou au fonctionnement de l'Instance de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG) au niveau de la CT de Assaïsse et Siroua	Membres de l'instance
2 sessions de sensibilisation des administrations (Province, ORMVA) aux enjeux agro-écologiques et climatiques dans les zones de montagne	Administrations
1 Table ronde de réflexion autour des questions des terres collectives	Représentants des instances administratives et de recherche

Appui à l'articulation entre programmes de développement des administrations et projets agro-écologiques initiés : au moins 3 réunions/visites	Administrations
12 sessions de formation aux éleveurs sur les pratiques d'élevage, de pâturage et de tonte	Éleveurs
25 sessions de formation aux femmes sur l'amélioration des techniques de traitement de la laine	Femmes
Formation de terrain pour 75 agriculteurs à l'agroécologie	Agriculteurs
Formation-action des « Femmes semencières » pour 75 agricultrices	Agricultrices
Identification et formation complémentaire de 12 jeunes futurs animateurs agro-écologiques sur le terrain	Jeunes
2 Visites d'échanges pour les agriculteurs et agricultrices vers des sites agro écologiques existants	Agriculteurs, agricultrices
Réalisation des travaux d'aménagements en cohérence avec un design établi	Communautés Agraires
3 séances d'accompagnement et suivi des agriculteurs et des femmes pour la mise en pratique sur leurs parcelles	Agriculteurs, Femmes et Jeunes
3 sessions de formation et 1 cas pratique sur le renforcement des capacités de l'équipe projet de M&D par Agrisud autour de l'agroécologie	Équipe projet M&D
14 formations des femmes sur la confection de produits artisanaux diversifiés réalisées avec la laine "Siroua"	Femmes
8 structures appuyées à la structuration / commercialisation / communication et formations des acteurs locaux	Coopératives
2 Diffusions auprès des acteurs du massif du Siroua	Acteurs du massif Siroua
2 visites croisées de partage des acquis de l'innovation auprès des élus de montagne (Moyen Atlas, Rif, Haut Atlas) par l'EPDT	Élus de montagne
2 Séminaires de clôture dans chaque commune	CT & CA
1 Séminaire de clôture à dimension nationale	Partenaires du projet

Bénéficiaires indirects : S'il n'est pas possible de les quantifier de manière exacte à ce stade, l'estimation se base sur l'effectif de population des deux collectivités principales/clés du projet (Assaïsse et Siroua), soit 16600 personnes.

4. Objectifs des audits

Le présent mandat a pour objet la réalisation des audits financiers annuels relatifs au projet AACTAE « **Articuler communautés agraires et communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agroécologique dans le massif du Siroua** », couvert par le contrat de subvention CMA 1247 02 L signé avec l'Agence Française de Développement.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les rapports financiers établis par M&D pour les dépenses encourues pour la mise en œuvre du projet.

L'Auditeur devra :

- 1) Respecter la liste de vérifications à accomplir présentée dans l'annexe 1 ;
- 2) S'assurer que les rapports financiers sont conformes au modèle requis par l'AFD;
- 3) S'assurer que les rapports financiers couvrent la totalité des coûts éligibles de l'action indépendamment de la part de financement de l'AFD;
- 4) Se prononcer sur l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans les rapports financiers ;
- 5) Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD ;
- 6) Certifier les rapports financiers à présenter à l'AFD.

5. Etendue des Audits

L'auditeur exécute ce mandat:

- Dans le respect de la norme International Standard on Related Services (ISRS) 4400 «Engagements to perform Agreed-upon Procedures regarding Financial Information» [Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière], éditée par l'IFAC ;
- En conformité avec le «Code of Ethics for Professional Accountants» [code d'éthique pour comptables professionnels], élaboré et publié par le International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) [Conseil international pour les normes éthiques des comptables] de l'IFAC.

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans les rapports financiers.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées dans le système comptable de M&D conformément aux normes de comptabilité applicables en France et à ses pratiques comptables habituelles ;
- Les dépenses encourues satisfont aux exigences imposées par la législation fiscale et la législation en matière de sécurité sociale, le cas échéant (par exemple, la part des employeurs à l'impôt, les cotisations de retraite et les cotisations de sécurité sociale) ;
- Les dépenses encourues sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs.

6. Livrables attendus:

- 3 rapports d'audits intermédiaires (*1. Année 1+2 ; 2. Année 3 ; 3. Année 4*) et 1 Rapport d'audit final (totalité du projet), apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.
- Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport final de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.
- La liste de vérification audit financier (Annexe1) complétée et signée

7. Principales étapes des audits

Au lancement de la mission, l'auditeur devra solliciter auprès de M&D tout détail, information ou document nécessaire pour l'exercice de sa mission.

Une réunion de cadrage sera organisée au début de la mission, dont l'objet sera une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle des audits.

A la fin du projet l'auditeur réalise sa mission de vérification, il s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications indiquées sur la liste de vérification audit financier (Annexe1) et à annexer la liste complétée et signée au rapport d'audit final.

8. Calendrier indicatif des audits

La durée de la mission sera définie au préalable avec l'auditeur mais celle-ci ne devra pas excéder 4 semaines entre le début de l'audit annuel et la remise du rapport d'audit définitif annuel.

Les audits financiers seront réalisés au siège de l'association à Taliouine. Si nécessaire, une mission pourra être programmée au siège de l'association sur Marseille, en France.

Calendrier

Etape	Date
Date de publication	28/05/2019
Date limite de réception des offres	Au plus tard le 17/06/2019
Avis de sélection	Au plus tard le 20/06/2019
Réunion de cadrage avec l'auditeur ou le cabinet d'audit sélectionné	Fin juin 2019
Période de l'audit financier n°1	Entre le 1 ^{er} Juillet et 1 ^{er} Aout 2019
Période de l'audit financier n°2	Entre le 1 ^{er} Juillet et 1 ^{er} Aout 2020
Période de l'audit financier n°3	Entre le 1 ^{er} Juillet et 1 ^{er} Aout 2021
Remise des rapports d'audit	Au plus tard 20 jours après chaque audit d'une période du projet
Remise de la lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport d'audit et formulant les principales recommandations	Au plus tard 20 jours après l'audit final

9. Proposition technique et financière

L'Auditeur sélectionné devra soumettre une proposition technique et financière à M&D avec les composantes suivantes :

- 1) La proposition technique devra indiquer ;
 - La méthodologie proposée pour la conduite des audits ;
 - Le chronogramme d'exécution de la mission ;
 - Le personnel-clé prévu.
- 2) La proposition financière devra indiquer :
 - Les coûts totaux des audits en en dirhams TTC ;
 - Les modalités de paiement (échancier).
- 3) Le profil du consultant :
 - CV de l'auditeur avec d'éventuelles références (l'Associé signataire du rapport doit être un Expert-comptable diplômé et membre des Associations professionnelles des Experts Comptables) ;
 - CV des autres personnes qui seront amenés à intervenir sur le dossier.

Les dossiers portant la référence « Audit financier AACTAE » sont à envoyer par mail avant le 17/06/2019 à 22h00 à l'adresse suivante : md.compta@migdev.org

10. Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante:

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	<i>10%</i>
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	<i>10%</i>
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	<i>10%</i>
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « **Articuler communautés agraires et communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une transition agroécologique dans le massif du Siroua (ACACTAE)** » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Annexe 1 : LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		

Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez-vous constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des 8 ou 9 rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « appui et suivi », les frais administratifs sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des frais administratifs à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique « appui et suivi » n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<u>Conformité à la législation applicable</u> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue 		

<p>(candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et > 5 000 € pour ceux d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle 		

calculée selon une méthode équitable et justifiée ?		
Expertises externes - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention?		
Taux de change - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		